

Anthony P.



“Je recherchais un interlocuteur pour la gestion de mes biens sur Paris et dans le sud de la France. En discutant avec un agent immobilier dans le cadre d’un nouvel investissement, on m’a recommandé le Cabinet APP. Ce sont des VRAIS professionnels du patrimoine immobilier et surtout de la fiscalité. Aujourd’hui, je ne fais aucun choix patrimonial sans eux ou leurs partenaires... Ils connaissent même mieux mon avis d’impôt que moi ! Merci encore, vous valorisez toute votre profession !”

Joni M.



“La première fois qu’on m’a parlé du cabinet APP, j’étais assez dubitatif. J’avais l’habitude de gérer mes biens, et passer par un cabinet à 300 km de chez moi, je n’y croyais pas. Mais après avoir fait confiance à un mauvais locataire, j’avais choisi de me tourner vers une agence immobilière pour la location de mon bien. Mon agent m’a présenté les services du cabinet APP, et m’a persuadé de les rencontrer... Aujourd’hui, je regrette simplement de ne pas les avoir connu plus tôt ! On pense souvent faire des économies en s’évitant des frais, mais les bons conseils permettent de faire bien davantage d’économies...”

“

*Ce qui est encore plus important
que la constitution d’un patrimoine,
c’est de le faire d’une manière
qui vous apportera la tranquillité d’esprit.*

- Tony Robbins

”

30

années d’expertise

+ 100

millions d’euros
de patrimoine immobilier
sous gestion

+ 1000

clients en gestion



6 rue Jean Danaux,
91260 Juvisy-sur-Orge

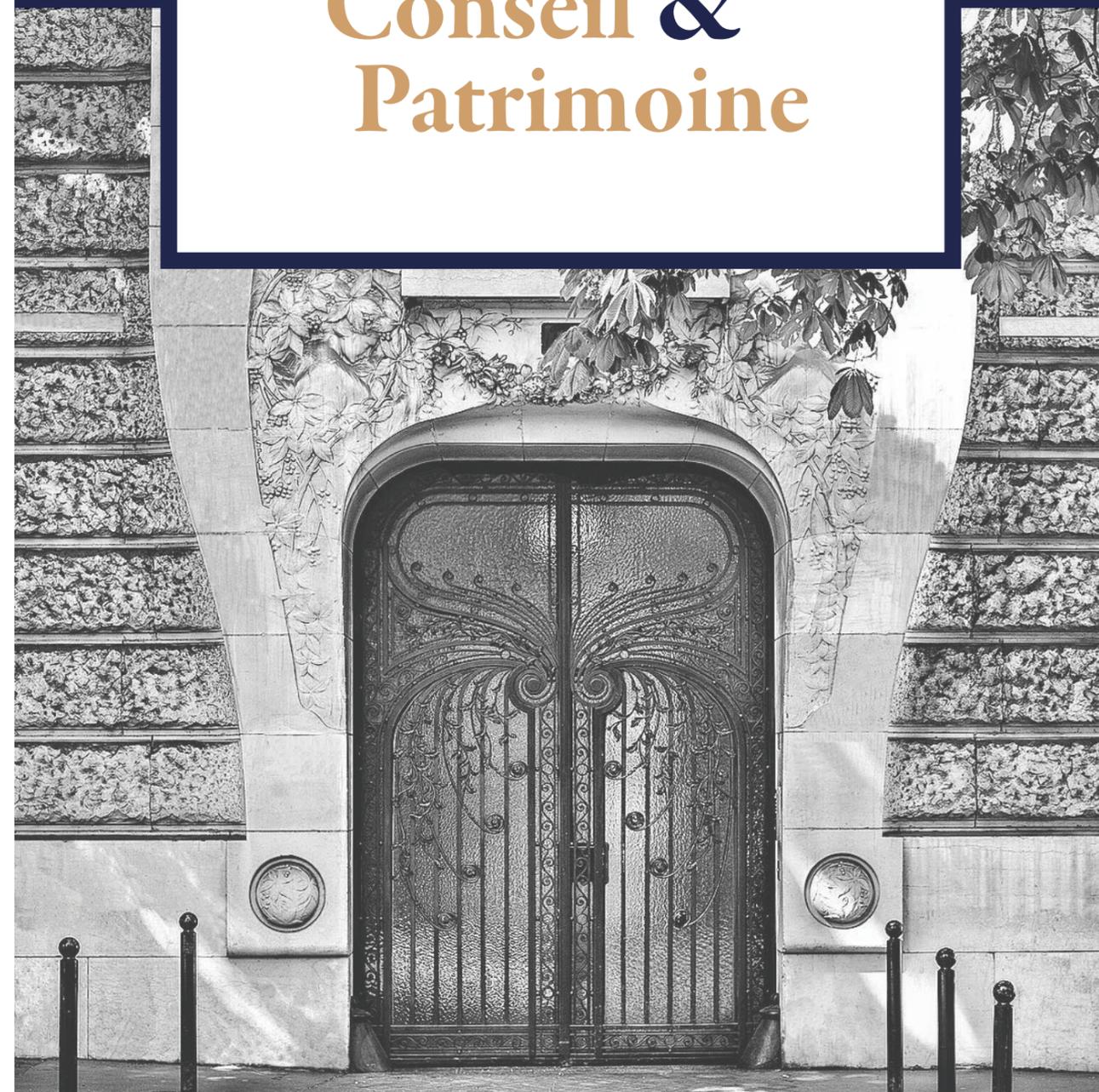
☎ 01 69 44 22 22

✉ partenaires@app-immo.com

🌐 www.app-immo.com



**Conseil &
Patrimoine**



LE CABINET



Fondé en 1994 par Danielle VIEIRA, le cabinet APP a su conserver son indépendance au bénéfice d'une clientèle patrimoniale exigeante.

Dirigé aujourd'hui par Frédéric GARNIER et Tony VIEIRA, le cabinet conserve comme ADN cette volonté d'excellence en parfaite indépendance, gage d'une expérience client unique et haut de gamme.

Cette indépendance, c'est la garantie d'une écoute attentive du besoin de leurs clients, avant même qu'ils ne soient exprimés. Dans un monde en mouvement perpétuel, les services de l'Administrateur de Biens doivent être agiles, et s'adapter en permanence aux évolutions politiques, juridiques ou fiscales.

Cette indépendance, c'est la liberté de définir l'ordre de leurs priorités, en plaçant notamment le seul intérêt du client au premier chef de toutes les préconisations, plutôt que celui d'un actionnaire.

Cette indépendance, c'est la promesse d'une autonomie dans le choix de leurs partenaires (Assureurs, banquiers, diagnostiqueurs, ...) sélectionnés pour le contenu et la qualité de leurs services plutôt que pour leurs facultés à négocier des contrats cadre.

Cette indépendance, c'est celle qui fait du Cabinet APP le seul à vous offrir un accompagnement global, de l'élaboration de votre stratégie patrimoniale à l'acquisition des biens, de la gestion immobilière à la garantie de percevoir vos loyers même en cas d'impayés, du choix du régime fiscal à l'assistance dans les déclarations annuelles.

Recommander le Cabinet APP à ses clients, c'est leur apporter bien plus qu'un service de Gestion Immobilière. C'est leur apporter un univers dans lequel leurs patrimoines peuvent évoluer au contact des meilleurs experts en bénéficiant des meilleurs conseils.

De la création au développement, de l'optimisation à la succession :

Nous sommes au service de votre patrimoine.



VOTRE LOYER 100% GARANTI

Quel que soit le règlement du locataire, votre loyer vous est versé le 15 de chaque mois.

Sans carence, sans franchise, sans plafond de durée, sans plafond de montant.

Parce que votre investissement prépare votre retraite, les études de vos enfants ou la dépendance de vos parents, nous ne sacrifions jamais les garanties au profit d'une assurance low-cost...



ENTREZ AU CLUB PATRIMOINE



Que ce soit pour la création, le développement ou la gestion de son patrimoine, il n'est de juste conseil que celui qui répond aux objectifs personnels de l'individu. A quoi servirait une Formule 1 pour faire le Paris-Dakar, ou un véhicule tout-terrain pour un Grand Prix ?

Notre expertise du patrimoine immobilier se doit donc d'être interprofessionnelle pour s'inscrire dans une vision plus globale.

C'est tout l'enjeu du Club Patrimoine, offrant à ses membres :

- Un accompagnement fiscal dans l'établissement des déclarations d'impôts pour bien et mieux déclarer ;
- Un service patrimonial à 360° avec des permanences au Cabinet d'autres acteurs de votre patrimoine (Notaire, Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Gestionnaire de patrimoine, ...), tous reconnus pour la qualité de leurs conseils et le partage d'une vision commune à notre Cabinet : celle que l'intérêt du client se place au sommet de toute préconisation ;
- L'accès prioritaire aux conférences annuelles organisées par le Cabinet ou par ses partenaires, pour améliorer ses connaissances patrimoniales ;
- La participation à des événements autour du Patrimoine, qu'ils soient financiers, culturels ou culinaires ;
- Et bien d'autres avantages exclusifs réservés aux membres du Club Patrimoine.